

Réunion du 22 septembre 2025

Le Syndicat mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne s'est réuni lundi 22 septembre 2025 à 18h00 à la mairie d'Aube sous la présidence de Madame Christine LEBRETON, Présidente du Syndicat.

Présents : M.LORMEAU, Mme HOLTZAPPEL, MM. COUSIN, GUEUGNON, Mme LE BLEVEC, MM.BRIZARD, MESLIN, ROUAULT de COLIGNY, GANDIN, Mme LEBRETON, MM.POTIER, MASQUELIER

Excusés avec pouvoir : M.OPRON a donné pouvoir à Mme LEBRETON, M.GAULTIER a donné pouvoir à M.LORMEAU

Excusés : MM. FILLEUL, BATREL

Absents : M. LEBEDEL, ROLAND.

M.BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

Une remarque est faite sur le procès-verbal de la dernière réunion : concernant la mise en place du RIFSEEP, Monsieur Brizard accepte ce nouveau régime indemnitaire mais n'approuve pas la répartition des montants. Le reste du procès-verbal est adopté sans observation.

Madame la Présidente demande à rajouter un point à l'ordre du jour : classement du pont routier de la Départementale 663 à Heugon. Accepté à l'unanimité.

Signature du Contrat de Territoire du bassin versant de la Risle et de la Charentonne 2025-2030

Développé par l'Agence de l'Eau, le Contrat de Territoire est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en les articulant avec les autres politiques publiques qui s'y appliquent. Les maîtres d'ouvrage signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions prioritaires figurant au programme d'actions du contrat. De son côté, l'agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- Approuve le projet de Contrat de Territoire du bassin versant de la Risle et de la Charentonne, des modifications à la marge pouvant être apportées avant sa signature
- Donne pouvoir à Madame La Présidente pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Classement du pont routier de la départementale 663 situé à Heugon

Le pont de la D663 engendre des inondations récurrentes sur la parcelle amont impactant le moulin transformé en habitation. En 2024, le syndicat a estimé que l'ouvrage a certainement été dimensionné à l'époque comme écrêteur de crue et que des travaux ne pouvaient être envisagés si la situation à l'aval n'est pas maîtrisée au risque de créer des problèmes plus importants.

Le syndicat a donc inscrit au budget une étude hydraulique afin d'évaluer l'incidence de la mise en transparence du pont. Après réception des devis et au vu du budget nécessaire pour les autres projets en cours, une délibération pour ne pas retenir le pont départemental comme aménagement hydraulique permettra de laisser le département assumer la modification de l'ouvrage afin d'en assurer la transparence hydraulique,

Considérant que le département a signalé au syndicat la présence d'une retenue lors des crues par la RD663 au niveau du pont à Heugon,

Considérant qu'après analyse de la situation il n'a pas été relevé d'intérêt majeur à cette retenue,

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (2 abstentions : MM.Brizard et Meslin), le conseil syndical :

- **ne considère** pas comme pertinent l'usage de la RD 663 et du pont pour la prévention des inondations dans le cadre de la GEMAPI
- **ne retient** pas la RD663 et son pont comme un aménagement hydraulique
- **considère** ne pas être compétent pour la réalisation d'études sur le fonctionnement et les impacts des ouvrages routiers.

➤ Les travaux RCE

Rampe de Verdun à L'Aigle

- Septembre 2023 : les travaux ne sont pas bien réalisés par LAFOSSE mais aucune remarque n'a été formulée par Artelia aux réunions de chantier.
- 30 avril 2025 : médiation avec Artelia, LAFOSSE et le Syndicat - La répartition des coûts a été validée par les 3 entités
- Août 2025 : lettre de la DDT, les travaux sont stoppés faute d'autorisation (le démarrage était prévu fin Août)
- 3 septembre 2025 : visio avec la DDT, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et Artelia, l'OFB demande le report des travaux compte tenu des modifications demandées sur la rampe
- 18 septembre 2025 : visio avec Artelia qui demande un supplément pour la modélisation d'une nouvelle rampe correspondant aux demandes de l'OFB

Total chantier L'Aigle	636 000,00 €		
Dépenses	515 000,00 €		
Reste sur chantier	121 000,00 €		
Divers et imprévus	74 500,00 €		
Marge	195 500,00 €		
Garde corps	36 000,00 €		
Clapet Lafosse	146 400,00 €	Devis Verchéenne :	106 000,00 €
Radier Poste	20 000,00 €	Sans travaux supplémentaires	
Plus value travaux rampe	12 400,00 €		
Plus value étude rampe	17 700,00 €		
Surplus Total	232 500,00 €		
- Marge	195 500,00 €		
Dépassement	37 000,00 €		

Ouvrage du Grû : mise en demeure de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la mise à niveau de l'ouvrage de la Départementale 926

Coût des travaux

Caméra	27 500,00 €
Etude de stabilité & piézomètre	37 500,00 €
Fonds Vert	18 000,00 €
Provision 2024	10 000,00 €
Provision 2025 Heugon	10 000,00 €
Dépassement	27 000,00 €

Le Moulin à Papier (Croix Lamirault)

Suite à la réception de la première phase de l'étude sur le site du moulin à papier, les trois scénarii ont été présentés sommairement. Le syndicat va se rapprocher de la CDC des Pays de L'Aigle, propriétaire du site, pour lui présenter le dossier.

➤ **Les travaux PPRE**

- **2025** : les travaux d'entretien de la végétation devraient être terminés pour fin Octobre. Ceux prévoyant la mise en place de clôtures et la protection des berges seront réalisés courant novembre.
- **2023/2024** : les travaux devraient être achevés cette année.

Un nouveau marché à bons de commande devra être publié pour 2026, renouvelable 3 ans

Tour de table

- Monsieur Cousin (L'Aigle) : pour les travaux, peut-on commencer par les clapets Quai Catel et les Alliés ? Les habitants se plaignent des déchets bloqués à ces endroits. Réponse: le clapet Quai Catel est ouvert une fois par semaine après le marché pour récupérer les détritits dans le barrage flottant situé aux platanes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.